ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR MANIFESTATION SUR UN BATIMENT DE LA CGN

Les pièces suivantes doivent être jointes à la demande d'autorisation pour manifestation sur un bâtiment de la CGN :

1. contrat d'assurance responsabilité civile conclue par l'organisateur de la manifestation;

Le titulaire de l'autorisation spéciale au sens de la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les

- 2. contrat avec une société de sauvetage,
- 3. contrat avec la CGN.

débits de boissons (LADB)	
Nom :	Prénom :
Adresse complète :	
Tél. privé :	_Tél. prof. :
E-mail :	Fax :
atteste avoir pris connaissance de la demande de manifestation et des pièces annexées et prend note du fait que sa responsabilité reste engagée en tout temps conformément à l'article 37 LADB :	
Lieu :	Date :
Signature :	

L'annexe et le formulaire de demande sont à déposer auprès de :

Police cantonale du commerce, rue Caroline 11, 1014 Lausanne, tél. 021/316.46.01, fax. 021/316.46.15